

Madame Marie-Ange Debon

Présidente Directrice Générale

Groupe La Poste

9 rue du colonel Pierre Avia

75015 PARIS

Réf. FG/JT/EB/JPL/CB

Objet : plan de restructuration des bureaux de La Poste en Seine-Maritime

Sotheville-lès-Rouen, 22/05/2026

Madame la Présidente,

Les organisations syndicales des salariés du groupe La Poste, notamment le syndicat CGT-FAPT76, ont souhaité nous alerter sur un vaste plan de restructuration des bureaux de poste susceptible d'être mis en œuvre en Seine-Maritime d'ici la fin de l'année.

Douze bureaux ou agences communales postales de plein exercice seraient ainsi menacés de fermeture : Le Havre Brindeau, Le Havre Montmorency, Le Havre Frileuse, Le Havre Mare-Rouge, Motteville, Nointot, Bacqueville-en-Caux, La Mailleraye-sur-Seine, Le Trait, Rouen Grand-Mare, Rouen Grammont et Saint-Jacques-sur-Darnétal. Il s'agit de bureaux implantés en zone urbaine, notamment dans des quartiers populaires, ainsi que dans des secteurs ruraux où La Poste constitue parfois le dernier service public national de proximité.

Afin d'assurer les différentes missions de service public qui lui sont confiées, le groupe La Poste perçoit des financements de l'État, notamment dans le cadre du contrat triennal de présence postale territoriale. Ce contrat, signé entre l'État, La Poste et l'Association des maires de France qui devait s'achever en décembre 2025, a été prorogé d'un an en vue de sa renégociation.

Les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT), instances de dialogue entre les élus et La Poste créées dans chaque département, veillent à la bonne application du contrat triennal. A ce titre, elles s'assurent de la présence postale effective sur leur territoire.

Or, si les projets de fermetures et/ou de transformations des bureaux de poste et agences communales postales ont bien été communiqués aux représentants du personnel concerné lors d'une réunion du CSE, ceux-ci n'ont, pas été présentés ni communiqués sous une quelconque forme aux membres de la CDPPT de Seine-Maritime.

Pourtant, la CDPPT est notamment chargée de donner un avis sur le projet de maillage des points de contact dans le département, présenté par La Poste. Elle veille également au maintien du nombre de points de contact éligibles au financement du Fonds postal national de péréquation territoriale, et peut proposer des solutions en cas de fermeture d'un point de contact géré en partenariat.

Bien que l'avis rendu par la CDPPT sur l'évolution du réseau de points de contact de La Poste n'ait pas de caractère juridique contraignant, nous rappelons qu'il doit néanmoins être obligatoirement sollicité, conformément au décret n° 2007-448 du 25 mars 2007.

Alors que le réseau des bureaux et des agences s'est déjà fortement réduit ces vingt dernières années, au profit de points de contact implantés dans des commerces de proximité, l'entreprise — détenue directement par l'État, ainsi que par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations — semble avoir décidé d'accélérer le démantèlement de son réseau en Seine-Maritime.

Si la baisse du trafic courrier est réelle, celle-ci s'est amplifiée avec les fermetures et les réductions des horaires d'ouverture des guichets postaux, ainsi qu'avec les hausses massives des prix du timbre de ces dernières années accompagnées de délais d'acheminement du courrier toujours plus longs.

Pourtant, le service public postal reste indispensable pour de nombreuses opérations du quotidien. Il participe également à la diffusion de la presse écrite quotidienne, qui ne saurait subir de retards dans sa distribution.

Le bureau ou l'agence postale constitue bien souvent, dans les territoires ruraux ou au sein des quartiers populaires, l'un des derniers services publics de proximité. Au-delà de la distribution du courrier et des colis, il joue un rôle essentiel en matière de lien social, d'accès aux services financiers de base, de retrait d'espèces ou encore d'accompagnement des publics fragiles.

La situation financière du groupe La Poste ne saurait justifier un tel élagage du réseau postal. En effet, les derniers résultats financiers du groupe font état d'un résultat net de 1,16 milliard d'euros, en croissance organique de plus de 279 millions d'euros (hors éléments non récurrents), portée principalement par les activités bancaires et assurantielles du groupe, ainsi que par l'activité colis.

Si la diminution de l'offre de services creuse déjà les inégalités entre les populations et les territoires, les fermetures ou les transformations des guichets de La Poste risquent d'impacter négativement les activités bancaires et colis, qui permettent de générer des ressources assurant le financement du réseau.

Par ailleurs, nous considérons que l'accès à un distributeur de billets, le retrait des lettres et colis, le dépôt et l'affranchissement, l'aide dans les démarches, le conseil bancaire et les opérations financières doivent être garantis en proximité pour l'ensemble de la population.

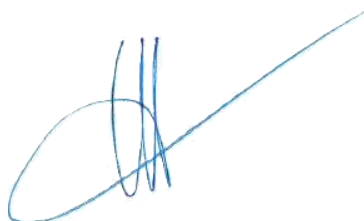
Rien ne peut remplacer les services rendus par un postier formé dans un bureau dédié : les solutions numériques ne constituent, au mieux, que des pis-aller.

Si l'État ne saurait s'exonérer de ses responsabilités en matière de financement des missions de service public confiées à La Poste, la direction du groupe reste décisionnaire en premier chef quant à l'organisation de son réseau de proximité, en particulier de ses bureaux et guichets de plein exercice, qui assurent l'accès à l'ensemble des offres et services du groupe.

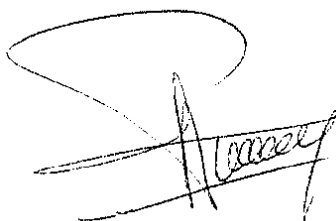
Pour ces raisons, Madame la Présidente, nous vous demandons d'instaurer un moratoire sur le projet de fermetures de bureaux de poste envisagées en Seine-Maritime, mais également de renforcer les moyens humains nécessaires pour permettre de répondre à la diversité des besoins des usagers, avec des horaires d'ouverture adéquats.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos salutations distinguées.

Edouard Bénard
Député de Seine-Maritime



Jean-Paul Lecoq
Député de Seine-Maritime



Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime



Ce courrier est adressé en copie à :

- **Monsieur Jean-Benoît Albertini, Préfet de Région et de la Seine Maritime**
- **Monsieur Florent Cristobal, Délégué territorial du groupe La Poste**
- **Monsieur Denis Merville, Président de l'Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime**